

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH**

Séance du : 26 septembre 2011

Convocation du : 19 septembre 2011

**Objet** : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Convention de coopération avec la Communauté de Communes du Dévoluy.

L'an deux mille onze, le vingt six septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Oze, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie Bermond

Etaient présents : R.Fournel, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle,  
JM Bermond, R.Basset, M. Barbet, M.Rosenstiel, M. Chautant,  
JC Salles, G. Garcin, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : M. Barthélemy, A.Chevalier, F.Reynaud, F. Roux, F.Record,  
C. Dargot remplacée par N.Lombard, G. Pitaval remplacé par Christine Souci

Maurice Chautant Vice-Président chargé du dossier, informe les conseillers communautaires de l'arrêt maladie de l'agent responsable du SPANC.

Afin de faire face à la demande des usagers, il propose d'organiser son remplacement en conventionnant avec la Communauté de Communes du Dévoluy pour la mise à disposition temporaire d'un agent.

Les conditions en sont définies dans la convention ci-jointe.

Le Vice-Président soumet cette proposition et les termes de la convention aux conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition et les termes de la convention, à l'unanimité, autorise le Président à la signer.

votants : 17 pour : 17 abstention : 0 contre : 0
---

Ainsi fait et délibéré à Oze, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-201110926-2011_96-DE
------------------------------------

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2011 Publication : 30/09/2011
--

Pour le Président

Le Président - Michel Mescle

